



Communiqué de presse

METHANOR annonce un dividende de 15c€ par action

Paris, le 11 mai 2023 –Méthanol (ALMET- FR0011217710) soumettra au vote de ses actionnaires lors de sa prochaine assemblée générale du 30 juin 2023 le versement d'un dividende en hausse de 50% par rapport à 2021.

Après avoir réalisé un bénéfice net record en 2022 et en accord avec sa politique de distribution, Méthanol va proposer de verser un dividende de 15 c€ par action en 2023 au titre de l'exercice 2022, à comparer à 10 c€ par action en 2021.

Les actions Méthanol sont cotées sur Euronext Growth et éligibles au dispositif PEA-PME. Grâce au statut fiscal de SCR, le dividende de Méthanol n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les actionnaires physiques conservant leurs actions pendant au moins 5 ans.

Pour mémoire, le modèle économique de Méthanol repose sur l'investissement dans des infrastructures basées en France produisant des énergies renouvelables, qui sont revendues à EDF ou Engie dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et qui bénéficient de tarifs de rachat garantis pendant 20 ans. Depuis sa création, la société a réalisé au total vingt opérations de financement de projets d'énergie renouvelable ou bas carbone.

A propos de Méthanol

Cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (FR0011217710 ALMET), Méthanol a pour vocation de financer et d'exploiter des projets d'énergies renouvelables ou de transition écologique. Méthanol accompagne ainsi tant des ETI de premier plan que des PME locales qui produisent une énergie propre à l'échelle d'un département.

Depuis sa création, Méthanol a financé entre autres des projets de méthanisation, de biomasse, d'énergie solaire photovoltaïque, d'hydroélectricité et de stockage.

Pour plus d'informations : www.methanol.fr

CONTACTS PRESSE

Méthanol

contact@methanol.fr

T : 01 40 15 61 77

Ulysse Communication

Fabio Marquetty

fmarquetty@ulyse-communication.com

T : 06 28 45 40 97



Avertissement :

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Méthanor dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Méthanor aux Etats-Unis. Les actions de Méthanor ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Méthanor n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.